



Extrait du Var Apiloisir - Rucher école de la Dracénie

<http://www.varapiloisir.com/spip.php?article334>

Charte du cueilleur d'essaims

- Les essaims - Récolter un essaim -

Date de mise en ligne : samedi 19 janvier 2013

Description :

Cette charte écrite initialement par l'ADAIF (Association pour le Développement de l'Apiculture en Île de France) est édictée pour inciter les « cueilleurs d'essaims » à adopter, lors de leurs interventions, une attitude et un comportement qui donne une image valorisante de l'abeille, des apiculteurs et de notre association.

Var Apiloisir - Rucher école de la Dracénie

Bien que bénévole, l'apiculteur, surtout s'il a fait une démarche pour figurer sur une liste afin d'être contacté pour aller ramasser des essaims, s'engage :

- A s'occuper d'un secteur géographique proche de son domicile, d'une superficie dont il peut assurer le contrôle régulièrement en période d'essaimage.
- A être facilement joignable.
- A se déplacer dans un temps convenu, en accord avec la personne qui le contacte. Dans le cas où il ne le peut pas, à contacter ou donner les coordonnées d'un confrère apte à le remplacer.

Il gardera présent à l'esprit que l'abeille est un insecte protégé et que dans de nombreux cas, les essaims inaccessibles peuvent très bien exister sans gêne pour l'entourage.

De la même façon, pour les guêpes, frelons, bourdons ou autres, il conseillera de s'adresser à une société de désinsectisation, tout en plaidant la cause de ces insectes déjà très menacés.

Conseil : après s'être assuré, dans la mesure du possible, qu'il s'agit bien d'abeilles, il doit noter avec précision, le lieu exact, l'accessibilité, l'emplacement la taille de l'essaim, enfin le plus de renseignements utiles, pour emporter avec lui le matériel indispensable.

- A prendre toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de cette opération. Il gardera présent à l'esprit que l'abeille peut piquer, et qu'une piqûre peut quelques fois avoir des conséquences graves.
- A avoir un matériel en bon état et un comportement courtois.
- A récupérer la totalité de l'essaim, quitte à ne venir reprendre sa ruche qu'au coucher du soleil. Chacun sait que si les abeilles qui essaient perdent leur reine, elles sont incapables de retrouver le chemin de la ruche d'où elles sont parties.

Conseil : l'endroit où l'essaim est resté un certain temps sera suffisamment imprégné d'eau, pour éviter que survivent des petites grappes d'abeilles perdues accrochées à l'odeur de leur reine.

L'apiculteur qui adhère à cette charte et ramasse un essaim le fait **à titre gracieux**.

L'association rappelle d'autre part que, outre le fait que le salaire de l'apiculteur réside dans le plaisir du ramassage, cette opération lui permet de maintenir son cheptel.

Conseil : Après une intervention sur appel d'une autorité, mairie, pompiers, etc., l'apiculteur se doit de tenir cette autorité informée des suites données.

Chez un particulier, le don d'un pot de miel est une coutume à entretenir, en espérant qu'il suscitera l'envie d'en consommer sans modération.

Nous vous rappelons que le ramassage d'un essaim, moment privilégié, doit être l'occasion pour les apiculteurs de faire passer l'image d'un insecte discret absolument nécessaire à la pollinisation et que si il lui arrive quelquefois de piquer, il faut toujours s'interroger afin de savoir si il n'y a pas été contraint.